

## Réclamation du Dr Meilleur

J.-B. Meilleur, M.D., LLP.

Volume 1, Number 4, mars 1948

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/801416ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/801416ar>

[See table of contents](#)

### Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

### ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

### Cite this document

Meilleur, J.-B. (1948). Réclamation du Dr Meilleur. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1(4), 595–599. <https://doi.org/10.7202/801416ar>

## DOCUMENTS INÉDITS

L'on n'a jamais sérieusement contesté au Dr Meilleur son titre de fondateur ou de co-fondateur du Collège de l'Assomption (Québec, Canada). L'historien du Collège, l'abbé Anastase Forget, (aujourd'hui Evêque de Saint-Jean-sur Richelieu) écrit, p. 20 de son ouvrage: *Histoire du Collège de l'Assomption, 1833 — Un siècle 1933*, (Montréal-1932):

« Par les faits qui seront racontés dans la suite, nous croyons démontrer que le Dr Meilleur joua le premier rôle et doit justement passer pour le premier des trois fondateurs ».

J'écrivais moi-même dans *l'Enseignement français au Canada*, tome 1er, *Dans le Québec*, 2e édition, (Montréal 1934) p. 183:

« Le dessein d'un petit Séminaire n'apparaît pas davantage à l'Assomption où les fondateurs, deux laïcs et un curé, ne se proposent que de faire surgir un nouveau foyer d'enseignement secondaire ».

Une circonstance se présenta néanmoins dans la vie du Dr Meilleur où il se crut frustré de son titre de fondateur. Il rédigea cette « Réclamation » qu'on va lire et qui est restée enfouie jusqu'ici dans les papiers du Dr. Nous devons une copie de ce document au R.P. Thomas Charland, O.P., membre du Comité de direction de l'Institut d'Histoire de l'Amérique française.

L.G.

Réclamation du Dr Meilleur contre la présentation d'une Médaille d'argent aux trois MM. Labelle, par l'Évêque de Montréal, comme étant les fondateurs du Collège l'Assomption.

### 1864. RÉCLAMATION

Après la distribution des prix aux élèves du Collège de l'Assomption, en juillet 1863, une médaille d'argent, obtenue du Souverain Pontife, Pie IX, par Monseigneur

l'Évêque de Montréal, fut par son ordre, présentée publiquement aux trois MM. Labelle, prêtres, comme fondateurs de cette institution.

Cette marque d'estime et de reconnaissance de la part du chef de l'Église, tout honorable et précieuse qu'elle soit, est, sous d'autres rapports, sans doute, bien au-dessous du mérite des MM. Labelle, et il serait injuste d'en diminuer le moins du monde la valeur; mais comme elle repose, en grande partie, sur une erreur de fait et qu'elle constitue, de la part de Mgr l'Évêque de Montréal, un acte de partialité et d'injustice qui est particulièrement injurieux à d'autres personnes, et spécialement à moi-même, il devient nécessaire, dans l'intérêt de la vérité et de ma mémoire, de rétablir un peu les faits et de les montrer dans leur vrai jour. D'ailleurs, l'histoire, pour être véritable et digne de foi, le demande, et l'on conviendra aisément que tout ce qui concerne une maison d'éducation, aussi utile et importante que l'est le Collège de l'Assomption, est une partie fort intéressante du domaine de l'histoire.

La présentation de cette médaille fut accompagnée de la lecture de trois documents qui, pour être formels et officiels, ne pèchent pas moins contre la justice, contre la vérité et contre la reconnaissance due à d'autres personnes. Nombre d'assistants en jugèrent ainsi, et témoignèrent leur surprise et leur mécontentement. Il fallait un nom respecté comme l'est celui des MM. Labelle, pour apaiser le courroux de plusieurs.

Il est notoire que les fondateurs du Collège de l'Assomption sont Mr François Labelle, ancien et digne curé de la paroisse, et MM. les Docteurs Cazeneuve et Meilleur. Voilà les véritables fondateurs de cette florissante institution, et il n'y en a strictement pas d'autres, si ce ne sont les contribuables au fonds de la bâtisse. Ce sont eux qui ont entrepris et fait ce bel établissement qui fait honneur au pays et à la religion. Ce sont eux qui, au milieu de mille difficultés et de leurs occupations professionnelles, en ont dirigé les travaux et le fonctionnement pendant les premières années de son existence. Ce sont eux qui ont engagé leurs biens personnels pour trouver les moyens nécessaires pour faire cette belle fondation, et c'est à leur demande et à leurs pressantes sollicitations que les Citoyens et habitants de la paroisse de l'Assomption ont contribué, de leurs propres fonds, une somme s'élevant à plus de £ 300. réalisés, et que la Législature Provinciale a octroyé une autre somme de £ 300. pour cette fin.

Il est également notoire que le Dr Meilleur prit l'initiative dans les premières démarches qui ont été nécessairement faites pour asseoir cette fondation sur des bases solides et permanentes, et qu'il en fut ostensiblement comme l'agent, pendant plusieurs années consécutives. Cependant, l'un de ces documents, et c'est le plus important, puisque c'est une lettre de Monseigneur l'Évêque de Montréal, écrite à l'un de MM. les Directeurs du Collège de l'Assomption, et accompagnant cette médaille, ne fait aucune mention des deux fondateurs laïques et proclame exclusivement les trois MM. Labelle comme fondateurs de cette institution dont la Corporation compte, à juste titre, Monseigneur l'Évêque de Montréal comme premier membre. Il va sans dire que les trois fondateurs réels font partie de cette corporation qui compte aussi parmi ses membres, MM. les Directeurs de la maison.

Le second document, fondé apparemment sur le premier, ne fait non plus aucune mention des deux fondateurs laïques dont l'un est décédé depuis nombre d'années,

après avoir cessé, pendant huit ans, toute espèce de relation avec le Collège de l'Assomption. Ce document est une adresse des élèves actuels par laquelle ils félicitent les trois MM. Labelle, sur l'heureuse réception de cette médaille en leur témoignant, à eux seuls, leur gratitude comme fondateurs et pères. Les élèves actuels du Collège l'Assomption sont-ils si peu au fait de l'histoire de leur institution ou, leur adresse leur a-t-elle été dictée? Dans tous les cas, les laïques d'aujourd'hui sont peu édifiés du traitement que l'on fait subir à leurs devanciers dans les grandes entreprises comme l'était celle d'établir le Collège de l'Assomption.

Le troisième document est une adresse des anciens élèves du Collège de l'Assomption aux trois MM. Labelle, les félicitant également sur la réception de cette même médaille à eux donnée comme fondateurs de cette institution, toutefois, en faisant une tardive mention du Docteur Meilleur, non comme l'un des fondateurs, mais bien comme simple coopérateur dans cette œuvre patriotique et nationale. Mais, il ne lui a pas été donné de partager, comme survivant avec les MM. Labelle, le témoignage qui leur a été offert par le don de cette médaille. J'ai, je comprends la gêne où devaient se trouver ceux qui, connaissant bien les choses, auraient sans doute voulu faire à chacun la part légitime de l'honneur particulier qui aurait dû lui revenir personnellement dans cette circonstance solennelle; mais l'impulsion, sinon les ordres de leur Supérieur avait été donnée, et ils devaient faire une victime. Oui, une victime, puisque, en subissant ce traitement, je n'ai rien à me reprocher à l'égard du Collège de l'Assomption, ni à l'égard de Monseigr. de Montréal. Si, sans m'en douter, j'ai fait quelque chose qui soit contraire à la dignité d'un des fondateurs ou d'un des membres de la Corporation de cette institution, qu'on me le fasse connaître, et je me hâterai de satisfaire à l'honneur et à la justice, suivant la mesure de mes forces.

En attendant, j'ai la confiance que si, en passant par les années, la tradition faisait désirer quelque chose relativement au Collège de l'Assomption, ses annales seraient toujours là comme monument véridique et irrefragable à tous égards. Néanmoins, comme une petite réclamation formelle et indépendante peut mieux servir à rétablir les faits et à protester plus spécialement contre l'acte injuste et injurieux dont j'ai droit de me plaindre, je prie respectueusement la corporation du Collège de l'Assomption de vouloir bien déposer les présentes dans ses archives, à côté des documents auxquels je viens de faire allusion. Je dois cette réclamation à la vérité, à la justice et à ma mémoire, et j'espère qu'elle aura sa place et son effet.

La lettre de Monseigneur l'Évêque de Montréal, après avoir été lue au public, a été réclamée par un des prêtres de son évêché<sup>1</sup>. Mais en remplacement, la Minerve du 28 juillet et du 13 août 1863, contient des comptes-rendus de toute la cérémonie, dans lesquels les auteurs, pour être différents, ne se sont pas moins montrés plus zélés que véridiques. Leurs articles contiennent d'insignes faussetés, surtout au sujet de la question monétaire. Les auteurs de ces articles, après avoir proclamé les trois MM. Labelle comme fondateurs du Collège de l'Assomption, l'un d'eux dit qu'ils ont seuls fourni les moyens nécessaires pour faire cette fondation évaluée à

---

1. Le Rév. M. Truteau, vic. gén.

plusieurs milliers de louis. Les membres de la Corporation savent mieux que cela. Il est connu que leurs généreuses contributions n'ont pu suffire pour subvenir à tous les besoins, et que, dans tous les cas, elle ne peut les constituer tous les trois fondateurs de cette institution, mais elle mérite bien, certes, la médaille qui leur a été donnée. Ce sont des erreurs que l'un des MM. Labelle, présent à l'assemblée, s'est hâté de rectifier après la lecture des documents susdits, et il semble que les auteurs des articles de la *Minerve* auraient pu l'en croire sur parole.<sup>2</sup>

Pour être vraies et inoffensives aux fondateurs du Collège de l'Assomption et aux autres contribuables, les adresses présentées aux MM. Labelle, à l'occasion de cette médaille, auraient dû les qualifier du titre de *Bienfaiteurs*. A ce titre, déjà assez honorable, personne ne pouvait trouver à redire.

Des trois MM. Labelle, Mr François *seul* est un des fondateurs du Collège de l'Assomption. Mr Édouard, son frère, a sans doute bien mérité en reconnaissance des services qu'il a rendus à cette institution en se chargeant de diriger le cours d'études depuis le milieu de la versification jusqu'à la rhétorique inclusivement; mais il n'est pas strictement l'un des fondateurs. Mr. Jean-Baptiste Labelle, leur frère, n'a jamais pris part ni dans la fondation ni dans l'enseignement de cette institution et l'initiative n'est due à aucun d'eux. Les élèves, anciens et actuels du Collège de l'Assomption, n'ont donc pas le droit de les appeler tous trois leurs pères, et de se dire, sous ce rapport, leurs enfants. Ce beau titre appartient légitimement et sous bien des rapports au vénérable Mr. François Labelle, mais nous savons que tout cher qu'il soit à son cœur, sa modestie et son désintéressement ne lui permettraient pas d'en réclamer exclusivement l'honneur.

Pour moi, j'ai à dire à qui voudra bien m'entendre, accoutumé à vénérer mon Évêque et à trouver dans l'amitié des élèves du Collège de l'Assomption un bonheur ineffable, je suis toujours profondément affligé du traitement dont je crois devoir me plaindre, et ce, d'autant plus que je ne puis m'en expliquer exactement le motif, si ce n'est qu'il peut être la conséquence de quelque considération *politique* qu'on aurait rattaché à quelqu'influence ayant ce caractère, ou même à l'ostracisme que m'a fait subir le Gouvernement.

En effet, il semble qu'on ait forcé les circonstances pour m'exclure de la liste des personnes auxquelles, pour des choses qui ne sont pas apparemment plus *méritantes* que ce que j'ai fait, on a prodigué des marques de considérations et des honneurs de la part de l'Église et de l'État.

Depuis que, pour faire place à un homme politique, j'ai laissé le Département de l'Instruction Publique, département que j'ai formé et inauguré avec un succès

---

2. Le correspondant évalue le Collège de l'Assomption à £ 8,000; mais la valeur réelle de cet établissement qui n'est guère que la moitié de cette évaluation exagérée, et même, à ce taux, elle n'est pas tout le produit des contributions de MM. Labelle seuls; la paroisse de l'Assomption a fourni plus de £ 300, feu le Révérend M. Raizenne, décédé curé de l'Achigan, a donné plus de £ 2,000, et chaque année la Législature a octroyé au moins £ 200 terme moyen, outre la somme de £ 300 qu'elle a octroyée sur ma demande, lorsque j'étais en Parlement en 1836.

signalé, au dire du public, on aurait craint, paraît-il, de déplaire à quelque influence politique ou même au Gouvernement, en faisant ostensiblement pour moi quelque chose de favorable; c'est pourquoi, d'autres et d'autres seuls ont reçu la récompense due à mes travaux. Je ne les regrette pas ces travaux ardues autant que désintéressés et consciencieux, puisque tant de bouches amies en proclament les suites comme étant utiles à la Patrie et à la Religion, mais j'avoue franchement que le souvenir de tout ce que j'ai fait pour l'éducation est nonobstant bien amer pour moi, puisqu'il me rappelle toujours quelqu'intrigue, quelqu'ingratitude et mon indigence.

J'ai l'honneur d'être etc. etc.

J.-B Meilleur, M.D. LLP.

P.S. — Cette réclamation n'a jamais été signifiée à la corporation ni exhibée à personne.

(Archives du Séminaire de Nicolet, Papiers Bois, Education-Mélanges inédits, vol. 1).

---

*Avis à nos abonnés.* Votre abonnement prend fin avec le présent numéro. S'il vous plaisait de le renouveler tout aussitôt, vous simplifieriez beaucoup le travail d'une administration bénévole, toujours débordée.